



RAPPORT DE L'ATELIER SUR :

1. LA PORTABILITÉ DES NUMÉROS
2. LES EFFETS DES RADIATIONS
ÉLECTROMAGNÉTIQUES SUR LA SANTÉ ET
OUTILS DE MESURE.

Fleuve Congo Hôtel, Kinshasa.
République Démocratique du Congo

Du 17 au 18 février 2020



Du 17 au 18 février 2019, s'est tenu à Kinshasa en République Démocratique du Congo un atelier sous-régional en prélude de la 5^{ème} Assemblée des Régulateurs de l'Afrique Centrale prévue du 19 au 20 février 2020 sur les thèmes suivants:

1. La portabilité des numéros ;
2. Les effets des radiations électromagnétiques sur la santé et outils de mesure.

Ont participé à cet atelier:

- La Présidence de la République Démocratique du Congo
- ARTAC (Assemblée des régulateurs des télécommunications de l'Afrique centrale)
- ARPTC de la République Démocratique du Congo
- Ministère des PTNTIC de la République Démocratique du Congo
- ARPCE de la République du Congo
- ART du Cameroun
- ARCEP de la République du Tchad
- ARTAO (Assemblée des Régulateurs des Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest)
- CEMAC (Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale)
- CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale)
- GSMA (GSM Association)
- NEXA Technologies
- SFM International
- Ministère de l'Intérieur de la RDC

L'objectif principal de cet atelier a été de renforcer les capacités des régulateurs de la sous-région sur les thèmes abordés



Déroulement des travaux :

1. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA PREMIERE JOURNEE

1.1 THEME : Portabilité des numéros

Ce thème a été animé par Madame Erij SIOUD, chargée de Business Unit Conseils et Intelligence Artificielle, du groupe SFM International.

1.2 DEFINITION DU CONCEPT

DEFINITION DE LA PORTABILITE

La portabilité du numéro consiste à pouvoir conserver son numéro de téléphone lorsque l'on change d'opérateur. Elle concerne le numéro de téléphone et non pas les services de l'ancien opérateur.

TYPES DE PORTABILITE

On distingue 3 types de portabilité des numéros:

1. Portabilité de lieu (ou portabilité géographique) : possibilité pour l'utilisateur du service fixe de garder son numéro d'appel lorsqu'il change de lieu de raccordement à l'intérieur de la zone de numérotation élémentaire (ZNE) associée au numéro géographique ;
2. Portabilité du service : qui permet à l'utilisateur de conserver son numéro de téléphone même s'il change de type de service. Exp: du RTC au RNIS ;
3. Portabilité du fournisseur de services : qui permet à l'utilisateur de changer de fournisseur de services tout en gardant le même numéro.

AVANTAGES DE LA PORTABILITE

1. La portabilité dynamise la concurrence au bénéfice des consommateurs, en accentuant les efforts des opérateurs sur leurs offres de services et leurs tarifs.
2. La portabilité dynamise la concurrence en particulier sur les bases d'abonnés existantes.



3. La portabilité dynamise la concurrence en facilitant l'arrivée sur le marché de nouveaux entrants.

ROLE DU REGULATEUR

Le rôle du régulateur est important dans l'implémentation de la portabilité car celui-ci est la pièce centrale du dispositif de sa mise en œuvre.

ETAT DES LIEUX

Actuellement en Afrique 6 pays seulement ont implémenté la portabilité et parmi ces pays un membre de l'ARTAC.

PAYS	ANNEE
CAMEROUN	2017
GHANA	2011
KENYA	2011
MAROC	2007
SENEGAL	2015
TUNISIE	2016

2. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA DEUXIEME JOURNEE

Le deuxième atelier a porté sur les effets des radiations électromagnétiques sur la santé, animé par Monsieur Jonathan MARTIN du groupe NEXA Technologies.¹

2.1 DEFINITION DU CONCEPT

LE CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES (CEM)

Des radiations invisibles et parfaitement silencieuses: si vous habitez dans une région où l'électricité et le service de téléphonie mobile sont disponibles, un certain niveau de CEM artificiels (créé par l'homme) vous entoure.

Il existe deux types de CEM²

¹ Voir la première journée pour la forme

² En titre



CEM naturels

Nous sommes entourés par ceux-ci:

- La terre produit un champ électromagnétique (CEM),
- Le corps humain aussi. Ce sont des fréquences extrêmement basses TBF. En fait, des recherches scientifiques ont démontré que chaque cellule de votre corps peut posséder son propre CEM, ce qui permet de réguler des fonctions importantes et de rester en bonne santé.

Les CEM naturels ou ELF sont de faible intensité; Par exemple, un corps humain en bonne santé résonne avec le champ magnétique terrestre à environ 10 Hertz.

CEM artificiels

Nous sommes également entourés par eux:

Celles-ci sont «fabriquées par l'homme» et émanent de tout ce qui est électrique et électronique. Tout, des sèche-cheveux et des téléphones portables aux câbles à haute tension, en passant par le câble d'alimentation circulant autour du bâtiment, ils créent tous des champs électromagnétiques. Certaines sont plus fortes que d'autres et certaines études ont montré qu'elles perturbent le champ énergétique naturel du corps humain avec des effets variables.

Nous sommes exposés à des rayonnements électromagnétiques artificiels 100 fois plus importants que ceux de nos grands-parents, et l'exposition augmente chaque année.

EFFETS DES CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES ET SANTE HUMAINE

- L'exposition aux champs électromagnétique générés par l'activité humaine a augmenté régulièrement, parallèlement à la demande d'énergie électrique et les progrès ininterrompus de la technique de même que l'évolution des mœurs ont conduit à la création de sources de plus en plus nombreuses.
- Les effets biologiques sont la réponse mesurable de l'organisme à un stimulus ou à une modification de l'environnement. Un effet sanitaire indésirable va affecter de manière visible la santé du sujet exposé ou de



sa descendance, mais un effet biologique n'entraîne pas forcément un effet sanitaire indésirable.

- Selon l'OMS, juste en dessous d'une ligne de transmission d'électricité de haute tension, les courants induits sont beaucoup plus bas que les seuils pour la production de chocs électriques dans le corps ou d'autres effets électriques.

Après avoir présenté les effets des radiations électromagnétiques sur la santé de la population, le formateur a répondu aux différentes préoccupations des participants. Le GSMA, par la suite a brièvement exposé sur les types des radiations électromagnétiques et les standards internationaux et les politiques publiques.

RECOMMANDATIONS

Sur la portabilité

- Mener une étude socioéconomique au niveau de chaque état membre de la sous-région ;
- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les avantages de la portabilité auprès des consommateurs et des opérateurs.
- Adapter les textes communautaires et nationaux en vue de stimuler la portabilité des numéros ;
- Créer un cadre de concertation entre le régulateur, les opérateurs et l'association de consommateurs pour la mise en œuvre de la portabilité.

Sur les effets des radiations électromagnétiques sur la santé

- Demander une étude d'impact environnemental auprès de chaque opérateur.
- Evaluer de manière périodique et permanente le niveau de radiation des équipements des télécommunications auprès des opérateurs.
- Procéder à l'homologation des terminaux et équipements de communications électroniques auprès de chaque Etat membre.



- Organiser des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs et des opérateurs, sur le niveau d'exposition aux radiations électromagnétiques, et leurs effets sur la santé.
- Publier les résultats des études sur les effets des radiations électromagnétiques.

CONCLUSION

L'atelier ayant tourné autour de deux thèmes dont un pour chaque journée, le programme a prévu après l'exposé du formateur, un moment d'échange pendant lequel les participants ont interagi avec le formateur d'une part et entre eux d'autre part. Dans cette ambiance, les échanges ne se sont pas limités aux séries des questions et réponses, mais il a également été question pour les uns de partager leurs expériences avec les autres en termes d'implémentation des différents concepts abordés tout le long de l'atelier.

Concernant la portabilité des numéros par exemple, plusieurs questions ont tourné au tour de l'intérêt de l'implémenter d'une part et de son apport effectif dans l'appréhension des différents problèmes qui se posent dans le secteur des télécommunications dans différents pays de la sous-région. D'autre part, il a été souligné la problématique liée à la lourdeur de l'administration pesant sur les consommateurs et le peu d'intérêt pour les opérateurs quant à la portabilité. Ce dernier élément a été retenu comme le point essentiel qui a mis en évidence le rôle du régulateur dans la mise en place de la portabilité des numéros.

Quant au déroulement de l'atelier concernant les effets des radiations électromagnétiques sur la santé, les échanges ont tourné au tour des différentes contraintes techniques d'une part et réglementaires d'autre part. A cela pour enrichir sa présentation, l'intervenant s'est servi des différents tests effectués avec la collaboration de l'équipe technique de l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications du Congo en sigle ARPTC.

PRESIDENT DE LA SEANCE

YUMA UTCHUDI JOSEPH- BRUNO